

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 23 (1995)
Heft: 90

Artikel: Amitiés entre époux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-243452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vait certifier l'avoir vu. Il a quand même dû prendre un avocat pour sa défense. Il a choisi le meilleur du pays.

Le jour du jugement il fallait entendre plaider l'avocat. Il a commencé par dire que Jean-Joseph était non seulement un brave homme, mais un homme de grande valeur, un ange avec les voisins et un bon Dieu à la maison; qu'après sa mort il filerait tout droit au Paradis, sinon personne n'irait. Qu'on ne pouvait pas le soupçonner d'avoir volé un clou dans sa vie. Que ceux qu'il fallait emprisonner c'était le boulanger et toute la racaille du village. Il continua ainsi pendant une heure.

A la fin, le juge décida que Jean-Joseph ne pouvait pas être le voleur et l'a libéré de tout.

En sortant de la séance, l'avocat dit à Jean-Joseph :

— Eh bien, ne vous ai-je pas bien défendu ?

— Extra, monsieur l'avocat. Vous avez tellement bien parlé qu'un moment j'ai cru moi-même que je n'avais pas volé les cent francs au boulanger !

J. Roduit

AMITIES ENTRE EPOUX

C'est l'histoire d'un couple déjà un peu âgé puisque l'homme a la septantaine et sa femme un peu plus de soixante. Alors que l'homme n'est qu'un petit vieux ne pesant guère plus de cinquante kilos, sa femme est une matrone d'une taille et d'un poids respectables.

Un jour, la femme a dit à son mari : tu vois, mes dents sont toutes gâtées, elles me font mal, je veux aller chez le dentiste pour les faire arracher et me faire mettre un dentier. Ce qu'elle fit.

Quelque temps après, le mari a dit à sa femme : mes dents me font aussi mal, je m'en vais faire comme toi, les faire arracher et mettre un dentier. Alors, sur un ton moqueur sa femme lui répond : Qu'est-ce que tu veux te faire mettre un dentier quand tout le corps ne vaut pas le dentier !

I l'ê onna conte d'onna coble dza on moué âja : l'homouë i l'a la chatantaine ê la fêna on moué mi dê chechante. Adon kê l'homouë l'ê on petiou vioeü que païje pâ tant mi dê cheinquante kilo, la fêne i l'ê onna matrene d'onna taille è d'on paï rechpêtâble.

On dzo, la fêne l'a dê a chon homouë : Te vaï mi din chon tote gâtâye, î mê fon mau, vouai allâ i dentiste pouô li fire arratsë ê mettre on dentier. I l'ê deïnche que l'a fi.

Quequé tin apri, l'hmouë l'a dê a cha fêne : Mi deïn m'ê fon mau achebîn, crêye que vouaï fire quemin tê, li fire vouôtâ ê mettre on dentier. Adon, chu on ton dê mouòkêri la fêne l'a repondu yaï : Dêc te voeü tè fire mettre on dentier kan tô le kò vau pâ le dentier !